



DIRECTION GENERALE DES DOUANES

NOTE DE SERVICE N° 188 - 2 /SEPMBPE/DGD DU 16 AOUT 2017

(DIFFUSION GENERALE)

Objet : Signatures autorisées.

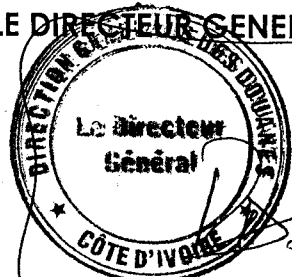
Réf. : lettre SIB n°468/DC/RDY/TL
du 31 juillet 2017.

Conformément à la correspondance visée en référence, j'ai l'honneur de communiquer, à l'ensemble des services, les noms, prénoms, qualités et spécimens de signatures, joints en annexe, des agents habilités à signer les actes de Cautions et Chèques pour le compte de la Société Ivoirienne de Banque (SIB).

J'invite, en conséquence tous les services à mettre à jour les registres pour tenir compte de cette donne.

P.J. : Spécimens des signatures autorisées.

LE DIRECTEUR GENERAL



Col. Maj. DA Pierre A.